

[Voir la version en ligne](#)

**La loi du 2 août 2021
pour renforcer la prévention
en santé au travail**
entre progressivement
en application à compter
du 1^{er} avril 2022.



Au sommaire de notre newsletter du mois de mai 2022 :

- Les webinaires à venir : juin 2022
- La loi Santé Travail

Bonne lecture !

Les webinaires juin 2022

Employeur, RH, HSE, salarié(e)



Ce mois-ci, nos équipes vous accompagnent sur 3 thèmes différents :

- Le document unique
- Etre salarié et aidant
- Echauffements et étirements

Inscrivez-vous vite !

Vous pouvez inscrire plusieurs personnes. Dans ce cas, vous devez remplir un formulaire par personne.

Jeudi 9 juin - 9h00/10h30 :

Identifier et formaliser vos risques dans le document unique. Première étape d'une démarche de prévention, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels n'est pas seulement une obligation réglementaire. Il est avant tout un des principaux leviers de progrès d'une entreprise et un véritable outil de dialogue social. Nous vous proposons ce webinaire pour vous aider à le réaliser et nous ferons un focus sur les changements induits par la loi santé travail. **S'INSCRIRE.**

Mardi 21 juin - 16h30/18h00 (Atelier en présentiel) :

Etre salarié et aidant - Pourquoi l'entreprise doit ouvrir le dialogue et comment agir.

En France, on dénombre près de 11 millions d'aidants. Parmi eux 53%, soit près de 6 millions d'entre eux, sont salariés dans une entreprise (secteur public ou privé) et s'occupent quotidiennement ou presque d'un proche malade ou en perte d'autonomie. On les appelle les salariés-aidants. De plus en plus d'entreprises prennent en compte ce statut et proposent des dispositifs d'accompagnement. On fait le point avec nos professionnels de santé. **S'INSCRIRE.**

Jeudi 23 juin - 10h30/12h00 :

Echauffements et étirements au poste de travail. Comprendre et prévenir les TMS, connaître les exercices de soulagement articulaire et musculaire, devenir acteur de la prévention des troubles musculo-squelettiques... Cet atelier vous explique concrètement comment mettre en place les échauffements et étirements au poste de travail dans votre



Une OFFRE SOCLE de services pour les entreprises et les salariés

Désormais, chaque service de prévention et de santé au travail devra obligatoirement intégrer dans ses actions les missions suivantes :

- **La prévention des risques professionnels,**
- **Le suivi individuel de l'état de santé** de chaque salarié, tout au long de son activité,
- **La prévention de la désinsertion professionnelle,** à travers la mise en place et l'animation d'une cellule opérationnelle.

[Retrouvez tous les détails dans notre article.](#)



Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

Le vieillissement de la population active, l'allongement des carrières et l'augmentation des maladies chroniques font de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et du maintien en emploi un **enjeu majeur**.

Nous faisons le point sur les dispositifs existants sur notre page :

[Prévention de la désinsertion professionnelle.](#)



Restons en contact !

- [Consultez notre site web](#)
- [Téléchargez le programme des webinaires](#)
- Mail : contact@aist87.fr

Siège social 6, rue Voltaire - CS 51223 - 87054 LIMOGES CEDEX
Tél 05 55 77 65 63 - Courriel contact@aist87.fr
Siret 778 069 005 00016 - NAF 8621Z

